

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil dix sept
- en exercice : 09 le 30 Juin à 18 heures 15
- présents : 06 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 07 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
De madame Véronique GRIGNON-PONCE, Maire.

Date de la convocation : 20 JUIN 2017

Présents : Mme Véronique GRIGNON-PONCE, Mrs Bertrand DELACROIX, Nicolas LE ROUX, Jacques JAFFRE, Frédéric LESIEUR, Philip HARVEY

Absents excusés : *Mme Fabienne AMORY, ayant donné pouvoir à Mr Delacroix Bertrand M. Nicolas FRAGNE*

Absent : *M. Frédéric BONIN*

Secrétaire de séance : M. Bertrand DELACROIX

Constatant que le quorum est réuni avec six membres présents, Madame le Maire ouvre la séance à 18h15. Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents. L'ordre du jour est ainsi modifié.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Objet : N°ordre de séance : 1. Election du délégué et de ses suppléants, membres du conseil municipal en vue des élections sénatoriales. Délibération n° 2017-039

Objet : N°ordre de séance : 2. Avis sur les statuts du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise. Délibération n° 2017-040

Objet : N°ordre de séance : 3. Avis sur le retrait de la commune de Guivry du SEZEO. 153. Délibération n° 2017-041

Objet : N°ordre de séance : 4. Questions Diverses

1
3
3
4

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Monsieur Bertrand DELACROIX est désigné secrétaire de séance.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : N°ordre de séance : 1. Election du délégué et de ses suppléants, membres du conseil municipal en vue des élections sénatoriales. Délibération n° 2017-039

Nombre de délégués à élire : 1

Nombre de suppléants à élire : 3

Le Conseil Municipal, s'est réuni à la mairie le vendredi 30 Juin 2017 à 18 heures 15 :

- Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs,

- Vu la circulaire préfectorale NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;

- Vu la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.
- Considérant que doivent être désignés au scrutin majoritaire à deux tours, 1 délégué puis 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;
- Considérant que le quorum est atteint ;

a) Composition du bureau électoral.

Madame le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mr Philip HARVEY, Jacques JAFFRE, Nicolas LE ROUX, Frédéric LESIEUR. M. Bertrand DELACROIX est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

b) Election du délégué.

Madame le Maire rappelle qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidatures enregistrées sont :

- Mme Véronique GRIGNON-PONCE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 07
- majorité absolue : 04

Ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- Mme Véronique GRIGNON-PONCE : 07 voix

Proclamation de l'élection du délégué :

Mme Véronique GRIGNON-PONCE, née le 21/04/1964 à Montdidier (80), domiciliée à Dompierre, 3 rue du Clos des Champs, ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin est proclamée élue en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées sont :

- M. Nicolas LE ROUX
- M. Bertrand DELACROIX
- M. Jacques JAFFRE

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au 1^{er} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 07
- majorité absolue : 04

Ont obtenu au 1^{er} tour de scrutin :

- M. Nicolas LE ROUX	: 07	voix
- M. Bertrand DELACROIX	: 00	voix
- M. Jacques JAFFRE	: 00	voix

Il est procédé à un 2^{ème} tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 07
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 07
- majorité absolue : 04

Ont obtenu au 2^{ème} tour de scrutin :

- M. Bertrand DELACROIX :	04	voix
- M. Jacques JAFFRE :	03	voix

Proclamation de l'élection des suppléants.

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur Nicolas LE ROUX, né le 1^{er} novembre 1968 à Béthisy-St-Pierre (60), domicilié à Dompierre, 26 rue de la Gare ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, est proclamé élu suppléant au premier tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Bertrand DELACROIX, né le 18 octobre 1968 à Amiens (80), domicilié à Dompierre, 10 rue Jules Balligny, a été proclamé élu suppléant au second tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jacques JAFFRE, né le 30 août 1952 à Pierrefonds (60), domicilié à Dompierre, 3 Place Publique, a été proclamé élu suppléant au second tour de scrutin et a déclaré accepter le mandat.

Objet : N°ordre de séance : 2. Avis sur les statuts du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise. Délibération n° 2017-040

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2016 portant création du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise par fusion du syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise et du syndicat intercommunal « Force Énergies »,
VU la délibération du SEZEO n°2017/09 du 16 février 2017 relative à l'adoption des statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise,

Madame le Maire rappelle que conformément à la réglementation les statuts doivent être présentés au Conseil municipal de chaque commune membre du SEZEO qui dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis.
Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Rend un avis favorable** aux statuts du SEZEO annexés à la présente délibération.

Objet : N°ordre de séance : 3. Avis sur le retrait de la commune de Guivry du SEZEO. 153. Délibération n° 2017-041

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-19 et L5211-25-1,
VU la délibération n°2017/03 de la commune de Guivry demandant son retrait immédiat du SEZEO,
VU la délibération n°2017/35 du SEZEO par laquelle le syndicat consent au retrait de la commune au 31 décembre 2017,

Considérant que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Force Énergies »,

Considérant la procédure administrative à mettre en œuvre pour permettre le transfert de compétences en accord avec la commune,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **CONSENT** au retrait de la commune de Guivry du SEZEO,
- **DEMANDE** à ce que ce retrait intervienne effectivement au 31 décembre 2017 afin de permettre à toutes les structures concernées de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Objet : N°ordre de séance : 4. Questions Diverses

- Une réunion de préparation est prévue le 4 juillet à 18h00 pour finaliser l'organisation des festivités du 14 juillet.
- Il y a deux élèves à récompenser par un chèque cadeau d'un montant de 50.00 € de l'enseigne « Leclerc » pour la réussite à leur examen.
- Un mug à l'effigie de l'ancienne gare de Dompierre sera remis aux nouveaux arrivants sur la commune auxquels il sera adressé un courrier à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 19h40.

Le Maire,
Véronique GRIGNON-PONCE